



MIGOSCINIAK@AOL.COM

### Le mot du Président des AUTOS VERTES DU DOUAISIS

Le début de notre saison a commencé en mars par la traditionnelle **Vallée de la Lys**. Le départ de Pont L'évêque au cœur de la Normandie vous a fait découvrir une autre région. La qualité d'hébergement de haute volée alliée à un groupe de personnes toujours respectueux de notre loisir nous conforte dans l'organisation de nos randos.

Nous nous sommes rencontrés sur le **salon de Douai** au mois de mai. Notre participation s'étoffe d'année en année, nous y avons rencontré de nombreux passionnés.

**Le prélude à l'été** au mois de juin a démarré au bois de Rollancourt. L'accueil des LAMOTTE père et fils fut fort apprécié. Un bivouac autour d'un feu de camp en pleine forêt a renforcé la convivialité. Les parcours avec de nombreux borbiers ont surpris agréablement les participants. Septembre fut aussi riche en événements :

- ⇒ **les 24 heures de France à Paris** avec un départ sur un circuit détrempé et boueux. Une 53<sup>ème</sup> place sur 120 véhicules avec un nouveau véhicule à fiabiliser, une 5<sup>ème</sup> place au championnat de France véhicule de série, 3 participations sur 8 courses, couronne cette 1ere saison en V8.

Vous trouverez dans les pages qui suivent le descriptif du **18<sup>ème</sup> Raid 59**. Il démarrera de **Chauny** au lycée agricole Robert Schuman comme base pour 3 jours. Nous vous accueillerons le vendredi soir pour un repas et vous laisser le temps de prendre possession de votre chambre. Cela nous permettra de vous emmener promener sur de nouveaux chemins, frais et dispos le samedi matin...

L'équipe d'organisation vous donne rendez vous à cette classique qui sera un mélange de nouveautés et de traditions.

**Le Président Michel GOSCINIAK**

Le siège du club est au 4 rue du Général Leclerc 59184 Sainghin en Weppes.  
Tél. 03 20 58 54 25 adresse email : [migosciniak@aol.com](mailto:migosciniak@aol.com)



## LE 18<sup>ème</sup> RAID 59

Randonnée au livre de route où seront parcourus l'Aisne, l'Avesnois, la Champagne, le Nord et le Pas de Calais.

Ce livre de route vous donnera toutes les indications nécessaires pour effectuer cette **randonnée**. **Il n'y a aucune notion de vitesse, ni de classement**. Vous êtes tenus de vous conformer à la réglementation en vigueur, toute ambiguïté dans votre lecture du livre de route ne peut vous octroyer le droit de vous engager à outre passer la loi. En cas de doute, il vous suffit d'appeler un membre de l'organisation dont le n° figure sur la page de garde de ce livre de route.

Les possibilités de ravitaillements en carburants vous y seront indiquées, prenez de toutes manières vos précautions.

Nous vous demandons de respecter les consignes pour votre inscription par courrier à savoir ;

- ⇒ **Un chèque de règlement.**
- ⇒ **Un chèque de caution de 75 €, si ce n'est déjà fait en 2006.**
- ⇒ **Un chèque d'adhésion obligatoire pour 2006 de 40 € pour un 4x4 et de 20€ pour un quad ou une moto, si ce n'est déjà fait en 2006.**

### VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006 à partir de 20 heures.

Rendez vous à **Chauny au lycée agricole Robert Schumann** qui se trouve à l'extérieur de la ville en bordure de la RN reliant St Quentin à Noyon. Repas complet au restaurant du lycée. Animations diverses prévus.....

Installation dans des chambres individuelles de 2 à 4 personnes avec le confort d'un hôtel. Vous pourrez laisser votre matériel dans vos chambres pour la 2<sup>ème</sup> nuit.

Prévoyez vos chaussons, duvets, l'infrastructure est neuve et de qualité.

### SAMEDI 11 NOVEMBRE 2006.

De 7 heures 30 à 8 heures 30 petit déjeuner **CAMPAGNARD**.

**9 HEURES** ; départ pour environ 240 Kms de ballade dans le Laonnois avec un pique-nique (boissons sans alcool) organisé le midi et un souper gastronomique à Bourg et Comin dans le restaurant des Logis de France. Un parcours facultatif de nuit vous est proposé.

### DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2006.

De 7 heures 30 à 8 heures 30 petit déjeuner **CAMPAGNARD**.

**9 HEURES** départ pour 180kms environ de ballade dans l'Aisne avec un pique-nique (boissons sans alcool) organisé le midi, une collation vous sera proposée à l'arrivée.

*Possibilité de participer à 1 ou 2 jours, reportez vous aux tarifs sur la fiche d'inscription.*



## **REGLEMENT GENERAL DE LA RANDONNEE**

Chaque concurrent sera tenu de rendre le livre de route à l'issue de chaque parcours, ceci libérant votre caution. L'itinéraire passe sur le territoire des communes sur des voies ouvertes à la circulation. Les chemins privés ou rues "Défense d'entrer" ne peuvent être empruntés, sauf indication sur la feuille de route.

### **PARTICIPANTS**

Tout propriétaire d'un véhicule homologué en conformité avec la réglementation en vigueur ; 4x4, moto, ou quad, et d'un permis de conduire est autorisé à prendre le départ. Les passagers ne seront pas tenus d'être en possession de ce permis.

Tous les engagements et responsabilités seront solidaires du signataire de l'engagement.

Le nombre de personnes transportées ne peut dépasser celui prescrit par la carte grise du véhicule.

### **ASSURANCE**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux fautes commises par les participants et les dommages occasionnés aux propriétés privées par suite de sortie des chemins ou autres. Les dédommagements éventuels sont de la responsabilité des participants. Les participants et leurs passagers voyagent à leurs risques et périls.

### **ORGANISATION**

Autos Vertes du Douaisis est une association "Loi de 1901" enregistrée à la Sous-préfecture de Douai. Ses randonnées sont soumises à la réglementation en cours et aux autorités préfectorales et quelques propriétaires privés. Elles sont encadrées par des véhicules d'organisation, disposant d'une liaison radio ou par téléphone, d'une assistance technique constante sur l'ensemble du parcours. Ces véhicules veillent au respect des sites, cultures, et propriétés privées. Ils peuvent mettre hors parcours tout véhicule roulant dans les champs ou dégradant les propriétés d'autrui. Une assurance "Responsabilité Civile Organisateur" est souscrite pour chaque manifestation.

### **VEHICULES**

Tout véhicule non conforme au code de la route ne pourra prendre le départ (carte grise, vignette, assurance, plaque d'immatriculation, pneus et système d'échappement aux normes en vigueur).

Une vérification aura lieu au départ. Il est obligatoire de mettre des pneus tout-terrain et de prévoir un matériel adapté à ce type de conduite (corde, manilles, pelle, câbles, tire fort, treuil)

Les participants s'engagent à respecter les dispositions du code de la route et les arrêtés locaux pris par les maires.

### **MOTOS OU QUAD**

Tout propriétaire d'une moto ou d'un quad immatriculé et d'un permis de conduire est autorisé à prendre le départ. Le port du casque et d'un équipement adapté est obligatoire (gants, bottes, combinaison de protection.)

L'engagement et responsabilité seront solidaires du signataire de l'engagement.



## **REGLEMENT DE LA RANDONNEE**

Autos Vertes du Douaisis se réserve le droit de supprimer ou de modifier un ou plusieurs tronçons de l'itinéraire pour des raisons de force majeure et/ou de sécurité sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée par les participants. Ceux-ci seront prévenus dès que possible des éventuelles modifications.

Cette randonnée ne comporte pas de classement faisant intervenir directement ou indirectement comme élément d'appréciation la plus grande vitesse, une moyenne imposée, un horaire fixé à l'avance. Le non respect de ces consignes peut entraîner une exclusion sans remboursement des droits d'inscription.

### **ASSISTANCE DES VEHICULES**

Une assistance technique sera assurée pour l'ensemble des participants autos, motos et quads. Les possibilités de ravitaillement carburant et réparation crevaison, en fonction des disponibilités locales, seront indiquées sur le livre de route. La prestation de service et la fourniture seront à la charge des participants.

### **VEHICULES**

Les véhicules doivent être conformes au code de la route et chaussés de pneus adaptés. Il est demandé également :

- 2 points d'ancrage
- 1 roue de secours
- 1 sangle et 2 manilles

Pour les motos et quads, outre la conformité au code de la route, il est demandé :

- un éclairage en ordre de marche
- une immatriculation
- un équipement correct pour le pilote (casque, gants...)

### **REGLES DE COURTOISIE**

Les AVD depuis plus de 20 ans entretiennent avec les participants et les personnes rencontrées lors de nos ballades, certaines règles de courtoisies qui font que notre loisir perdure au fil des ans et ce malgré les projets de nos détracteurs.

Nous insistons pour que cette façon de vivre en osmose avec la nature continue à chacune de nos randonnées. Un sourire ou un bonjour, une vitesse adaptée à la situation, un comportement irréprochable, sont la garantie de week end réussis.

**En cas de non respect de ces équipements, compte tenu des difficultés du parcours et de la gêne occasionnée auprès des autres participants, Autos Vertes du Douaisis se verra dans l'obligation de refuser le départ et aucun remboursement ne pourra être effectué au contrevenant.**



MIGOSCINIAK@AOL.COM

2006

**DEMANDE D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT D'ADHESION ANNUELLE**

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

C.P :

VILLE :

☎ :

PORTABLE :

ADRESSE EMAIL :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Véhicule Habituel :

**4X4 JOINDRE : UN CHEQUE de 40 €**

**MOTO OU QUAD JOINDRE : UN CHEQUE de 20 €**

**Cotisation du 01/01/2006 au 31/12/2006**

**À envoyer au Siège :**

**AVD  
4 rue du Général Leclerc  
59184 SAINGHIN EN WEPPE**

**Les Chèques sont à libeller à l'ordre d'Autos Vertes du Douaisis.**



**ENGAGEMENTA RETOURNER AVANT LE 30 OCTOBRE 2006.**  
**Adresse : AVD 4 rue du Général Leclerc 59184 Sainghin en Weppes**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
PROFESSION : \_\_\_\_\_ N° DE PERMIS \_\_\_\_\_

ADRESSE :

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_ PAYS : \_\_\_\_\_

Désire participer à la randonnée touristique en tant qu'adhérent avec le véhicule suivant :

MARQUE : \_\_\_\_\_ TYPE : \_\_\_\_\_ ANNEE : \_\_\_\_\_ COULEUR : \_\_\_\_\_

IMMATRICULATION : \_\_\_\_\_ POLICE D'ASSURANCE : \_\_\_\_\_

**Joindre :**

- ⇒ - **1** Le chèque de règlement.
- ⇒ - **2** Le chèque d'adhésion, si cela n'est pas déjà fait en 2006.
- ⇒ - **3** le chèque de caution de 75 euros, l'enveloppe timbrée pour le retour de celui-ci, si cela n'est pas déjà fait en 2006.

<b>Votre règlement pour 1 jour :</b> <b>(Nuit du vendredi au samedi incluse)</b>	<b><u>Avant le 30/10/06</u></b>	<b><u>Après cette date</u></b>
Un véhicule avec deux personnes :	140 euros	160 euros
Une moto ou un quad avec une personne :	70 euros	80 euros
Personne supplémentaire(s) : 30 euros x .....	= .....euros	
Total	= .....euros	

<b>Votre règlement pour 2 jours:</b>	<b><u>Avant le 30/10/06</u></b>	<b><u>Après cette date</u></b>
Un véhicule avec deux personnes :	240 euros	260 euros
Une moto ou un quad avec une personne :	120 euros	130 euros
Personne supplémentaire(s) : 60 euros x .....	= .....euros	
Total	= .....euros	

**Je m'engage à respecter la loi et le code de la route ainsi que les consignes données par l'organisateur de la randonnée. Je reconnais participer en connaissance de causes à une randonnée touristique n'ayant aucune notion de vitesse ou de classement. J'ai pris connaissance du règlement de la randonnée et du règlement général que j'ai gardé en ma possession.**

Lu et approuvé à ..... le .....

Signature obligatoire: